

UNE ŒUVRE DU GROUPE ÉGAU

(architectes : C. Carlier, H. Lhoest
et J. Mozin, de Liège)

Exécuté par la Société des Habitations à
Bon Marché du canton de Grivegnée et
communes avoisinantes.



Le Bloc A, récemment achevé.

Le Néon, no 10, oct. 1954, p 300 - 304.

LE COMPLEXE D'ANGLEUR RÉALISATION DU GROUPE ÉGAU (LIÈGE)

Il s'agit d'un complexe de trois cents logements projeté pour le compte de la *Société Coopérative des Maisons à Bon Marché de Grivegnée et communes environnantes*.

Le projet, fort bien conçu, est l'œuvre des architectes liégeois Carlier, Lhoest et Mozin, réunis dans le groupe « ÉGAU », formation technique qui réalisa plusieurs ensembles architecturaux d'un intérêt très vif, principalement dans le domaine de la construction à caractère social.

Cette équipe homogène, formée d'architectes techniquement bien doués, sensibles et courageux, est déjà considérée — à juste titre — comme l'une des meilleures du pays.

SITUATION DU COMPLEXE :

Le terrain est situé au cœur de la zone résidentielle de la commune, à proximité de l'Hôtel de Ville. Sa superficie est de 2,2 ha. Il est bordé par les rues Vaudrée, de la Jardinière et le tronçon en cul de sac prolongeant la rue Decroly.

Ses accès faciles, sa situation au pied du versant boisé de l'éperon du Sart Tilman, l'usage de la ligne de trolleybus de Liège à Angleur, l'équipement urbain existant (égouts, eau, gaz, électricité, téléphone, etc.) en faisaient un terrain à bâtir de valeur, d'un prix relativement élevé pour des logements à bon marché.

PROGRAMME :

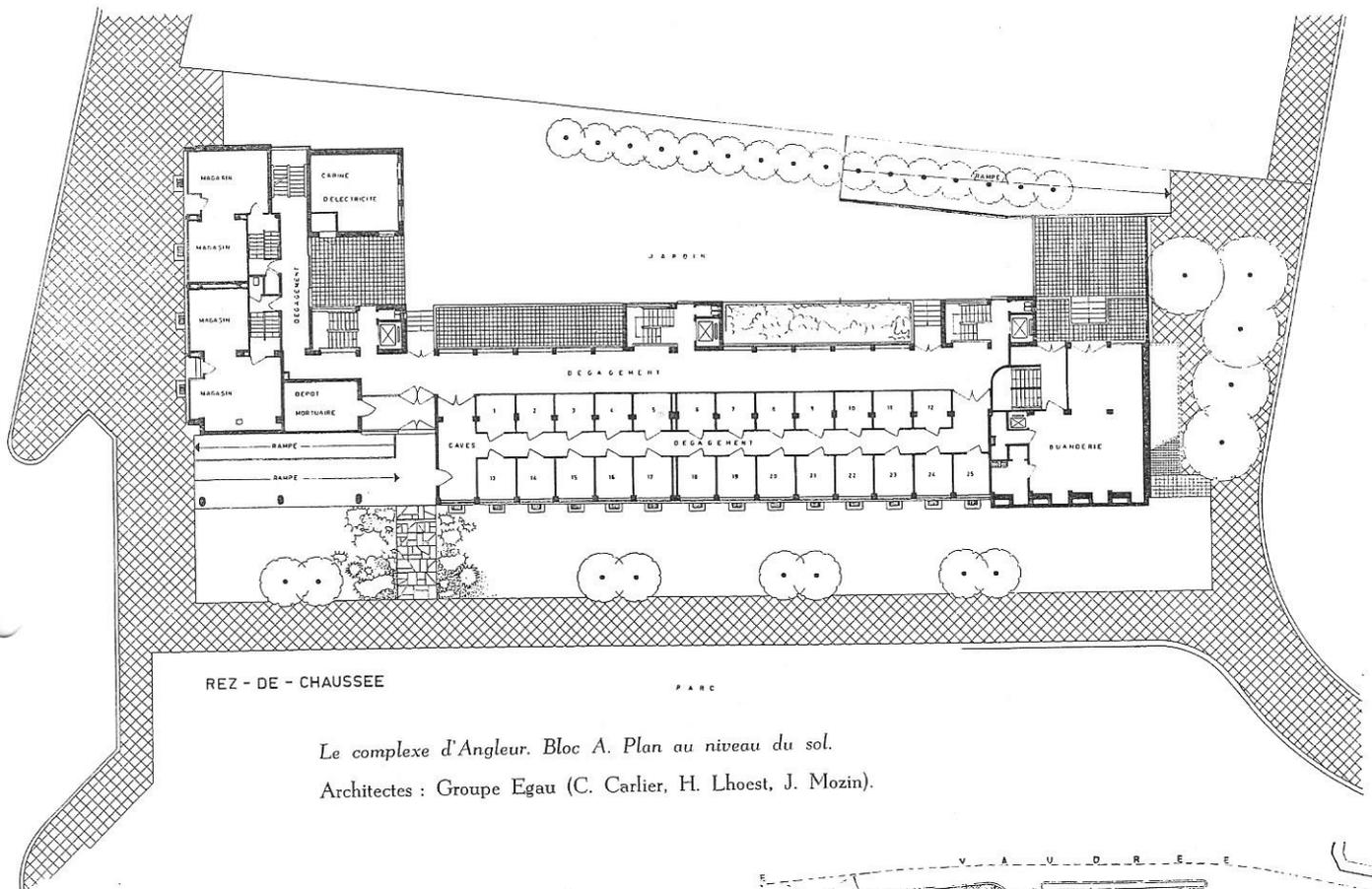
Il fallait pourtant tenir compte de la pénurie de logement résultant des destructions considérables dues à la guerre, et de l'arrivée — annoncée par la S. N. des Chemins de Fer Belges — de quelques trois mille techniciens, ouvriers et employés, dès l'achèvement des nouvelles installations ferroviaires de Kinkempois. La S. N. des Habitations à Bon Marché se rendit donc aux arguments de la commune d'Angleur et fit l'achat de ce terrain privilégié.

La construction à étages multiples parut la plus propre à réduire le coût du terrain par unité de logement. Elle permet de construire 300 logements dans de bonnes conditions, contre 80 et 150 si l'on avait adopté la construction par maisons unifamiliales ou par blocs d'appartements à 3 étages.

Elle permet en outre, de dégager largement le sol, de manière à créer des espaces verts pour le délassement et les jeux.

URBANISATION :

Afin de mener à bonne fin la réalisation de ce complexe, l'Administration Communale fit dresser un plan particulier d'aménagement, englobant les abords de manière à régler la construction et d'obtenir les crédits pour l'exécution des voiries et de l'équipement urbain.



Le complexe d'Angleur. Bloc A. Plan au niveau du sol.
Architectes : Groupe Egau (C. Carlier, H. Lhoest, J. Mozin).

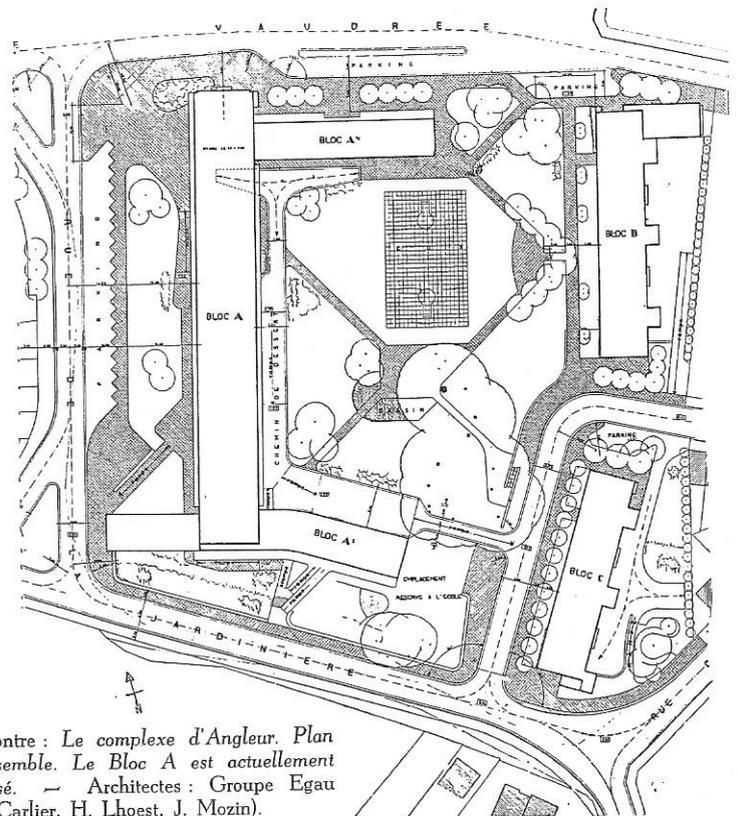
La voierie nouvelle fut exécutée avant la mise en chantier du Bloc A, égouts compris, ce qui assurait aux futurs locataires les meilleures conditions d'habitabilité. C'est là une méthode logique et qui devrait toujours être appliquée.

ARCHITECTURE :

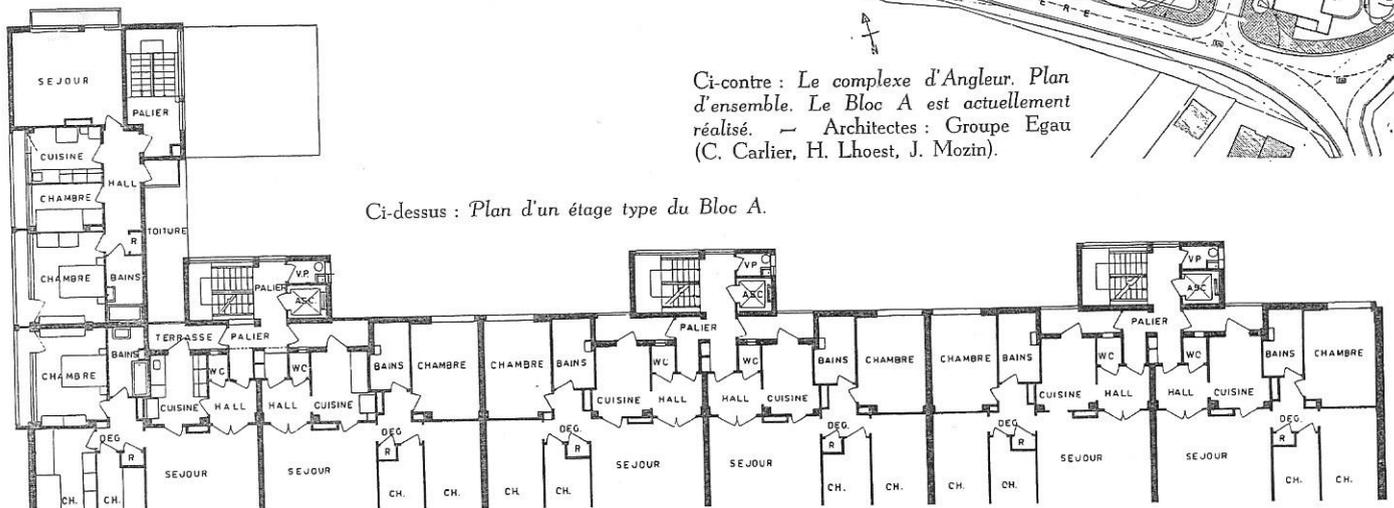
Le bloc achevé donne une idée nette de l'architecture du complexe. On remarquera les dispositions claires de ses plans, la sobriété de son rythme et la qualité de ses proportions. La normalisation est visible mais discrète. Les matériaux s'accordent sans violences. La couleur, employée extérieurement avec une certaine retenue, est plus chantante et personnelle dans les dégagements intérieurs.

La beauté de l'édifice naît de la qualité de ces rapports de proportions, de matériaux et de couleurs, d'une finesse et d'une sensibilité toutes latines.

Cette retenue se manifeste de bien des façons. Par exemple dans le caractère sobrement fonctionnel des piliers, dans la simplicité de l'avant-corps des magasins de l'Union Coopérative — qui des aunages à la boucherie peuvent satisfaire aux besoins essentiels —, de la cheminée du chauffage central, dont la batterie permettra d'assurer également le chauffage régulier du Bloc B.



Ci-contre : Le complexe d'Angleur. Plan d'ensemble. Le Bloc A est actuellement réalisé. — Architectes : Groupe Egau (C. Carlier, H. Lhoest, J. Mozin).



Ci-dessus : Plan d'un étage type du Bloc A.

Un autre aspect du complexe d'Angleur.

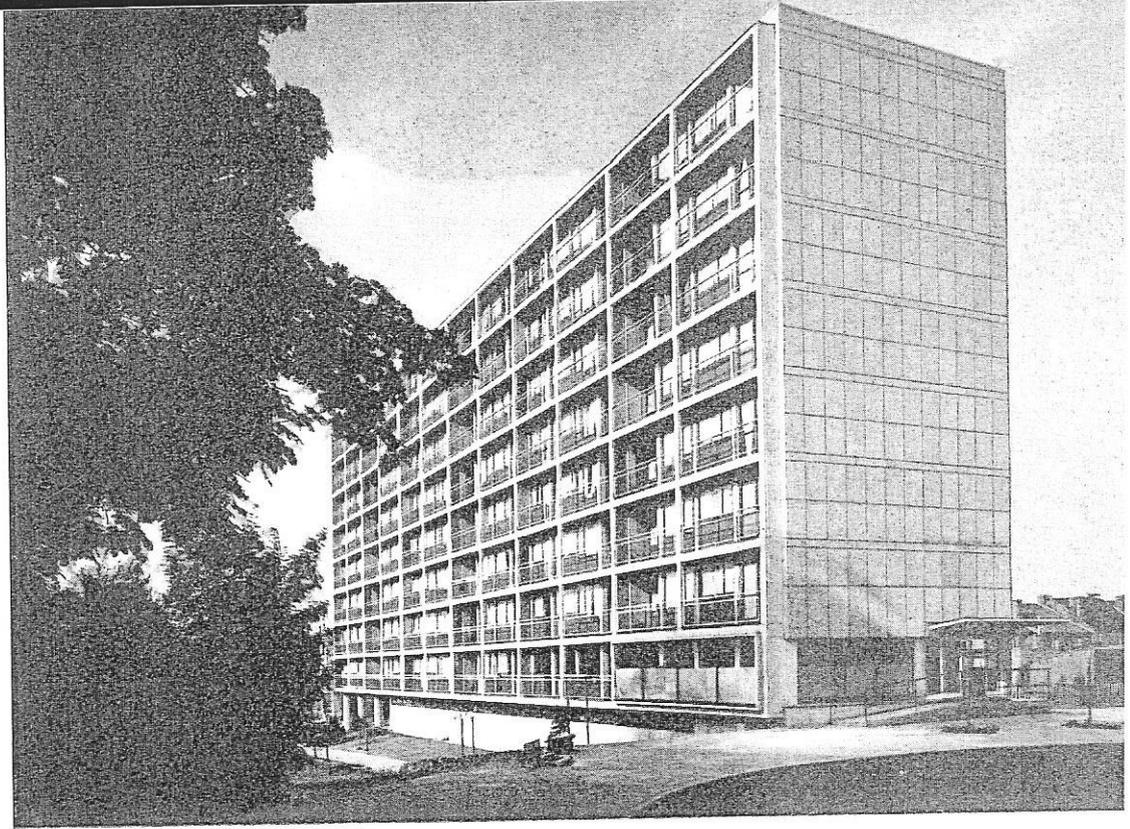


Photo Mercure (Liège).

Avec son entourage plaisant de pelouses et d'arbres, décor obligé de ce type de logements, c'est bien là une architecture vive, optimiste, valable. Considérée dans la perspective du noble problème urbanistique, elle répond avec franchise aux exigences de notre humanisme social.

LES LOGEMENTS :

Des types d'appartements d'importance et de dispositions différentes furent étudiés à l'usage des divers blocs, pour loger les célibataires, les ménages de 2 à 7 personnes et les vieux conjoints.

La première phase de réalisation (*Bloc A*) est terminée. Elle porte sur 49 appartements, 2 magasins et un lavoir public.

Les appartements de ce bloc comprennent : un hall, une salle de séjour, une cuisine avec balcon extérieur, trois chambres à coucher, une salle de bains.

EQUIPEMENTS DES LOGEMENTS :

Chaque appartement est pourvu de toutes les commodités modernes : chauffage central, ascenseurs, distribution d'eau chaude, vide-ordures, terrasses à double usage (séchoir ca-

moufflé par claustras, repos), balcons pour nettoyage aisé des vitrages, salle de bains et cuisine équipées, blocs de rangement, isolation acoustique, etc.

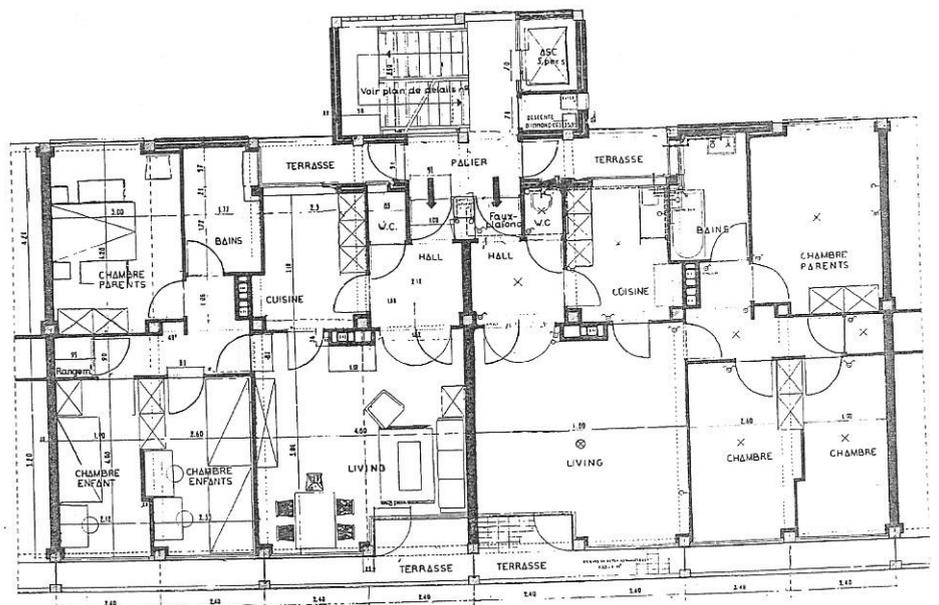
SERVICES COMMUNS :

En outre, les sous-sol accessibles de l'extérieur par rampes, et de l'intérieur, par ascenseurs et escaliers, comprennent des garages pour vélos, véhicules à moteur, voitures d'enfants, et des remises à combustible et provisions.

Il a prévu pour un usage bien social : buanderie et séchoir mécaniques, magasins, école maternelle, dispensaire, pouponnière, chambre mortuaire commune, plaines de jeux, parkings, voies spéciales d'accès pour camions de ravitaillement et de déménagements, enlèvement des ordures ménagères, etc...

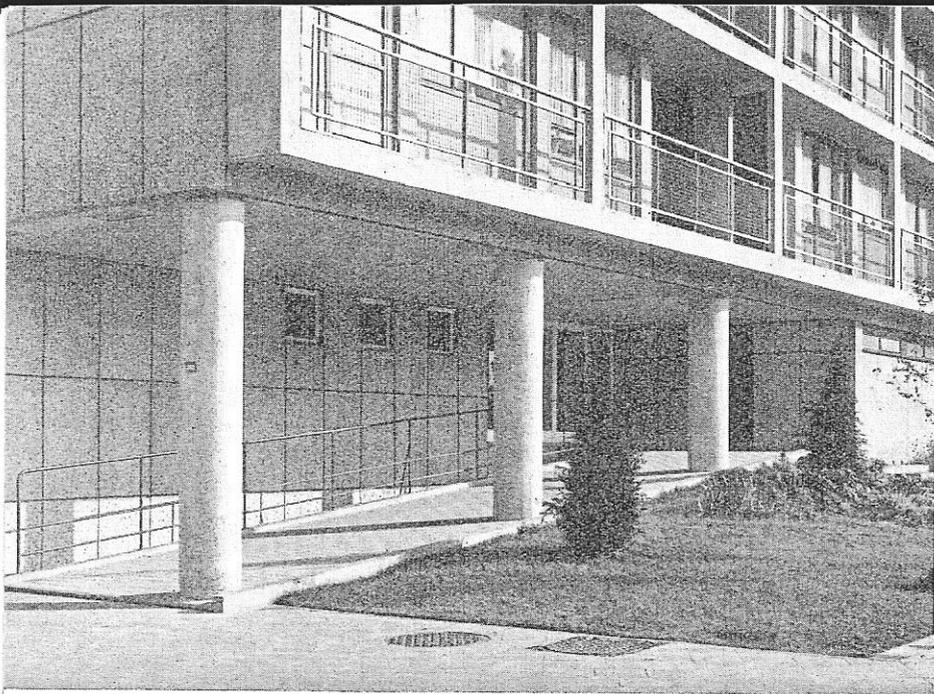
LA SUITE DES TRAVAUX :

La deuxième phase du complexe d'Angleur va être mise en adjudication. Elle comprend le *Bloc B*, immeuble collectif à 8 étages, groupant 63 petits appartements avec 1 ou 2 chambres à coucher. Les travaux seront entamés cette année. La voirie est prête.



Le complexe d'Angleur. Plans d'appartements pour les Blocs B - C.

Architectes : Groupe Egau (C. Carlier, H. Lhoest, J. Mozin).



Complexe d'Angleur. Bloc A. La partie sur pilots abrite l'entrée du bâtiment et la rampe en pente douce conduisant aux services communs des sous-sols.

Architecte : Groupe Egau (Liège).

Photos Mercure (Liège).

APERÇUS TECHNIQUES

CONSTRUCTION.

Fondations : le bon sol se situe entre 11 et 13 mètres de profondeur. Des pieux moulés dans le sol ont été établis jusqu'à ce niveau.

Ossature : entièrement en béton armé. Ossature modulée à 3,50 m. pour le Bloc A et 2,40 m. pour le Bloc B et le Bloc C. Ces modulations déterminent de faible portée de houdis, des sections de colonnes et poutres minimum.

Hourdis : en élément de fibres de bois minéralisées, agglomérées au ciment (*Durisol*).

Murs et cloisons : éléments de Bims.

Revêtement extérieur : dalles de béton armé de graviers roulés blancs, accrochées à l'ossature. Un vide continu est prévu entre les dalles et le mur extérieur.

Les parties en béton armé apparentes (colonnes, poutres et balcon de façade) sont confectionnées au moyen d'un mélange de gravier blanc, taillé à la pointe après décofrage. Ce système fut adopté afin d'éliminer les enduits et de conserver à l'ossature la plus grande légèreté possible.

Fenêtres : châssis métalliques galvanisés formant d'une seule pièce garniture de baie, allège comprise. Ces châssis sont subdivisés en parties ouvrantes ou fixes, et portes sur balcon suivant destination des locaux. Chacun des éléments possède une ventilation. Les allèges sont garnies extérieurement de plaques de fibro-ciment placées comme les vitra-

ges. La paroi intérieure des allèges est faite d'éléments de Bims maçonnés après la pose des châssis.

Escaliers : construits entièrement en éléments de béton vibré préfabriqués, les faces vues étant en granito polies. Les limons prennent directement appui à l'ossature et sont



La classe enfantine du Bloc A, installée en attendant la construction d'une école maternelle.

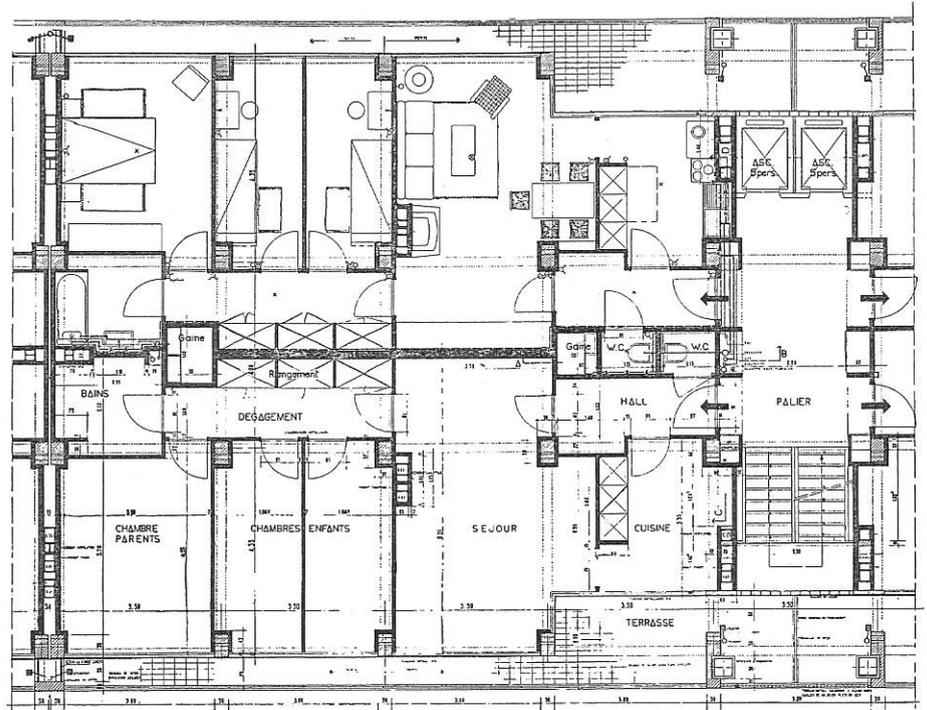


Complexe d'Angleur. Bloc A. Le péristyle de l'entrée, vu du hall. A droite le garde-corps de la rampe conduisant aux sous-sols.

Architecte : Groupe Egau (Liège).

Le complexe d'Angleur. Bloc A. Niveau normal du 3^e au 12^e étage.

Architectes : Groupe Egau (C. Carlier, H. Lhoest, J. Mozin).



liés à cette dernière. Les marches, d'une seule pièce, sont posées sur les limons.

Étanchéité :

- 1°) Une partie des sous-sols du Bloc A est rendue étanche par un couvage.
- 2°) Les toitures sont recouvertes d'une chape 2 ply, posée au bitume et d'une chape terminale d'une épaisseur de 3 mm. à base de caoutchouc et de bitume. Cette chape supérieure est recouverte de 3 couches de peinture aluminium.

Murs et plafonds : Murs : enduits ordinaires. Plafonds : enduit sur plaque de plâtre.

Pour les dégagements communs, cages d'escalier, W.C., salles de bains on a utilisé un enduit à base de ciment.

Pavements : Dégagements communs : céramique et grando. Appartements : carreaux de 30 x 30 en aggloméré d'asbeste.

Portes : Porte en bois à vernir pendue sur chambranles métalliques, porte d'entrée des appartements à double paroi avec matière isolante interposée.

Garde-corps des terrasses : En tube d'acier galvanisé recouvert entièrement de plaques d'asbeste de forte épaisseur.

Murs de verre : Dalles de verre « Thermobloc » pour éclairage des cages d'escaliers.

Isolations thermique et phonique : Réalisées dans la me-

sure des possibilités financières. Elles comportent principalement : un enrobage généralisé de toute l'ossature, les poutres par coffrage généralisé en « Héraklit », les colonnes sont contournées par les cloisons avec interposition de sysalkraft. Les hourdis en éléments de bois minéralisés, les plafonds suspendus sur cale en bois laissent entre eux et les hourdis, un vide de 1 à 2 cm. d'air confiné. Les revêtements du sol des appartements en matière insonore amortissant les chocs.

Emploi de verre « Thermopane » comme vitrage des locaux de séjour.

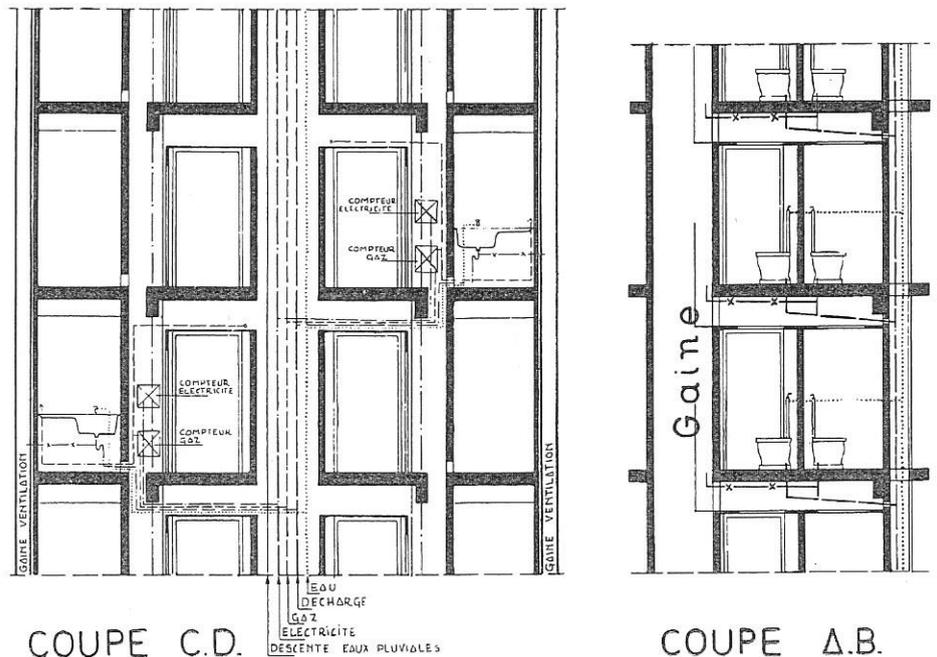
Localisation des canalisations dans des gaines insonorisées placées hors des appartements. Emploi d'un système d'attaches souples pour toute la tuyauterie.

Cloisonnement en éléments de Bims.

Cloisons intérieures posées sur des bandes de feutre asphaltique. Cloisons entre appartements faites de murs creux de 0,20 m. d'épaisseur.

Canalisations : Toutes les canalisations, eau, gaz, décharges, etc. sont accessibles directement. Elles peuvent être contrôlées efficacement et sans difficultés. Les canalisations secondaires situées à l'intérieur des appartements sont entièrement en plomb (alimentation et décharge). Les installations électriques sont encastrées.

(Suite à la page 321)



Coupes sur les gaines recevant les canalisations.

COUPE C.D.

COUPE Δ.B.